



Qui sème le vent, récolte la tempête

En découvrant l'article consacré au parc éolien de Bavois paru dans *La Région*, je suis dubitatif. A en croire la prise de position du Canton, une motion déposée au Conseil communal de Bavois, concernant un moratoire de dix ans pour empêcher un projet éolien, est considérée comme irrecevable. Décidément, on bafoue les droits démocratiques fondamentaux des citoyens d'une commune.

Dans ce projet éolien, dès le départ, les autorités exécutives de la Commune, puis celles du Canton, ont abusé de leur fonction. Par naïveté ou par malice, certains élus ont manifestement mal apprécié leurs pouvoirs. Rien de bien grave, bien que des intérêts personnels soient en jeu. Il serait faux de tirer sur l'ambulance et d'incriminer seul le syndic actuel. Par ailleurs seul propriétaire terrien concerné par ce projet, dans la Municipalité récemment élue. Ce serait oublier d'autres propriétaires terriens concernés par le projet qui, de

loin ou de près, ont influencé la mise en route du projet, alors qu'ils étaient des élus de Bavois.

Votre article laisse penser que les opposants sont en minorité. A Bavois, c'est l'omerta et par souci d'une bonne concorde dans le village, les habitants restent neutres sur le sujet. Pourtant, un vent de fronde se prépare, qui risque de diviser durablement le village de mon enfance. Car les opposants sont nombreux.

Ceux qui ont lancé le projet l'ont fait par souci écologique? Rien n'est moins sûr. Pour l'appât du gain? Je vous laisse la réponse. Toujours est-il que je suis heureux d'apprendre que des mesures compensatoires sont prévues pour indemniser les propriétaires de maisons et villas, qui se verront refuser, par les banques, de renouveler leurs hypothèques, si la valeur de leurs biens diminue de 25% en cas de concrétisation du projet. Décidément, les promoteurs sont de vrais magiciens, pour ne pas dire « comiques »

• **Michel Carel, Bavois**